

Trop d'accidents de trajet

L'Union des entreprises luxembourgeoises relance sa campagne «Trajet, sécurisons-le!» devant la persistance des accidents de la route dans le cadre du travail.

Si les accidents du travail diminuent, ceux liés aux trajets inquiètent les entreprises. Une problématique au cœur du Forum de la sécurité et de la santé au travail qui s'est tenu hier à Luxexpo, à quelques jours de la journée mondiale éponyme.

De notre journaliste
Camille Leroux-Frati

Rendez-vous incontournable pour les acteurs de la sécurité et de la santé au travail, le forum a réuni cette année 91 exposants. Des entreprises de tous les secteurs étaient représentées, de la construction à la santé en passant par l'électronique. L'événement mobilise aussi les chambres professionnelles, les centres de formation, les services de santé au travail ou encore des associations. Une vingtaine d'ateliers,

conférences ou démonstrations ont également émaillé la journée.

L'objectif est de continuer à réduire le nombre et la gravité des accidents du travail, qui tuent 2,2 millions de travailleurs dans le monde selon l'Organisation internationale du travail. Au Luxembourg, la prévention a fait son œuvre: les accidents du travail reconnus sont en nette diminution – le taux de fréquence est passé de 11,08 % des salariés travaillant à temps plein en 2000 à 6,28 % en 2010.

Mais une autre tendance plus inquiétante aimait la table ronde, temps fort de la journée. Comme l'a souligné Pierre Bley, directeur de l'Union des entreprises luxembourgeoises, les accidents sur le trajet ou en mission restent, eux, stationnaires et ils représentent maintenant 25 % des accidents du travail selon

les statistiques 2006-2010 de l'Association d'assurance accident, sachant que 30 % des victimes d'accidents de trajet ont une incapacité de travail supérieure à trois jours.

Ces accidents de trajets se produisent surtout en semaine, avec une prévalence un peu plus élevée le lundi et le vendredi. Pas moins de 45 % de ces accidents surviennent entre 5 et 9 h, 20 % entre 17 et 2 h. Et si 45 % des accidents sont dus à un tiers, 22 % sont attribués à l'inattention et 16 % aux intempéries.

Ces chiffres alarmants ont incité l'UEL à relancer la campagne de sensibilisation initiée en 2004 aux côtés de l'Association d'assurance accident, ArcelorMittal, l'Association pour la santé au travail du secteur financier, AXA Assurances Luxembourg, la Chambre des salariés, le Centre de formation pour conduc-

teurs, DuPont de Nemours, l'Inspection du travail et des mines, la Sécurité routière, le ministère du Développement durable et des Infrastructures et le Service de santé au travail multisectoriel. Les brochures présentées hier résultent d'une année de travail autour de douze thèmes, des distractions à la vitesse en passant par les substances nocives et l'état physique du conducteur.

Les entreprises doivent montrer l'exemple

La table ronde hier a été l'occasion de révéler certaines réalités insoupçonnées. «Nous avons mené des tests sur les psychotropes comme les somnifères ou les calmants et 8 % des salariés étaient positifs», indique le Dr Marc Jacoby, d'ArcelorMittal. «Les personnes ne sont pas assez informées et sont souvent surprises des risques liés aux médicaments.» Il évoque aussi la méconnaissance de l'alcoolémie résiduelle. «La plupart des tests positifs étaient effectués en matinée.» Les personnes ne se rendaient pas compte que l'alcool ingéré la veille persistait dans leur organisme et pouvait rendre leurs déplacements dangereux.

La table ronde a également évoqué la fatigue au volant, le stress, l'éco-conduite – «une conduite responsable, confortable, économique et écologique», assure Panatti – ou les deux-roues motorisés. Derrière ces problématiques bien connues, une difficulté latente. «Le plus difficile est de sensibiliser le patron au fait qu'il a des responsabilités sur les accidents de trajets et de faire comprendre que la conduite n'est pas seulement une activité privée», souligne Isabelle Medinger, de la Sécurité routière. Les employeurs et l'entreprise doivent montrer l'exemple et instiller un message d'intolérance face aux comportements à risques.

Les brochures sont téléchargeables en français sur le site www.securite-sante.lu sous l'onglet «Trajet, sécurisons-le!». Elles seront bientôt disponibles en allemand, portugais et anglais.



Photo: pierre matgé

Pierre Bley (UEL) s'inquiète de la proportion croissante des accidents de trajet dans les accidents du travail.